Pôle «Médiation Faune Sauvage»

© C. MEYER

un service novateur en Alsace
sur toutes les questions liées à la petite faune sauvage

- oiseaux et mammifères sauvages -

Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace

Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace

Pourquoi ce projet existe-t-il ? Comment est née l'idée ?

La LPO Alsace et le GEPMA sont des associations de protection de la nature qui oeuvrent pour la préservation des oiseaux et des mammifères sauvages et de leurs milieux de vie.

S'ajoutant à leurs missions premières, les salariés consacrent du temps aux nombreuses sollicitations quotidiennes. La demande est réelle et jusqu'en 2008, il n'y avait aucun autre service compétent (public ou privé) pour y répondre.

Or, depuis quelques années, l'explosion du nombre d'appels collectés a entrainé, à certaines périodes, des journées de saturation où les demandes ne pouvaient plus être traitées faute de temps et de moyens.

Bien souvent les personnes ont téléphoné à plusieurs endroits et se retrouvent désabusées lorsqu'elles contactent la LPO ou le GEPMA. La plupart d'entre elles ignore la réglementation en vigueur, les moeurs et les comportements des espèces et n'ont pour repère que les rumeurs colportées sur ces animaux.

Certaines situations confrontent les personnes à des situations chocantes (animaux blessés) ou récurentes (une mauvaise solution peut entrainer le retour de nuisances bien plus importantes). De même, face à des problèmes de cohabitation, l'ignorance conduit parfois à des réactions catastrophiques (destruction de sites de nidification exceptionnels).

« Allô, aidez-moi, une drôle de bestiole est en train de patauger dans ma piscine, ça ressemble à un ragondin avec une tête de hérisson… faites quelque chose, s'il vous plaît ! J'ai peur ! ». C'est en ces termes que le GEPMA a été sollicité, il y a quelques années, par un particulier désireux de trouver une solution face à l'intrusion chez lui... d'un blaireau !!

Voilà un exemple parmi tant d'autres qui souligne la méconnaissance des gens sur la faune sauvage et qui laisse entrevoir les réactions et les comportements surprenants, voire destructeurs pour les animaux, qui peuvent en découler.

Ainsi, il est rapidement apparu que chaque demande non traitée était potentiellement dommageable pour l'espèce concernée et que le service rendu au public - faisant entièrement partie du rôle des deux structures - ne pouvait plus être délaissé.

Face à l'augmentation du nombre de demandes émanant du grand public et des professionnels, **la LPO et le GEPMA ont mis en commun leur savoirs-faire et ont créé pour cela un nouveau pôle d'activité, la « Médiation Faune Sauvage » (pôle MFS), regroupant les thématiques mammifères et oiseaux.** Ce service novateur est, à ce jour, unique en France.

De quoi s'agit-il ? Quels sont les objectifs du pôle MFS ?

Le pôle MFS consiste à apporter une réponse à toutes les questions relatives à la petite faune sauvage. **Qu'il s'agisse de questions d'ordre général ou de questions spécifiques liées à une espèce ou un groupe d'espèces... il existe désormais un seul numéro à contacter !**

Les objectifs du pôle MFS sont multiples :

© N. BUHREL

♦ apporter des solutions durables aux problèmes de cohabitation avec la faune sauvage, éviter la destruction d'espèces par la mise en place de solutions écologiques alternatives, efficaces et pérennes ;

♦ venir en aide à des animaux en perdition et/ou blessés et réaliser ainsi des actions concrètes de protection des espèces ;

♦ informer et sensibiliser le public et l'éduquer à la présence de la petite faune sauvage dans les agglomérations en apportant des éléments permettant de favoriser cette "nature de proximité".

Pour chaque demande, le pôle MFS a pour objectif d'apporter les réponses les plus écologiques, efficaces et pérennes possibles.

Au-delà du service rendu aux personnes, de nombreux contacts permettent de découvrir des gîtes jusque-là inconnus. La LPO et le GEPMA enrichissent ainsi la connaissance en terme d'espèces. Cela se traduit ensuite par la réalisation d'actions concrètes de préservation d'espèces vulnérables et de leurs milieux de vie.

676...

... c'est le nombre de demandes auxquelles a répondu le pôle MFS en 2008 (424 pour la partie oiseaux et 252 pour la partie mammifères)

Qui peut en bénéficier ? Comment procéder ?

Les demandes proviennent majoritairement de particuliers mais elles sont également émisent par d'autres associations, des collectivités territoriales et des entreprises publiques et privées. Les appels proviennent de l'ensemble de l'Alsace, mais également des départements limitrophes, d'Allemagne ou plus ponctuellement d'autres régions de France.

Toutes les demandes sont traitées et les réponses sont apportées au cas par cas, qu'il s'agisse d'écoute, de réconfort, d'aide, de connaissance, de conseil, de résolution de problème...

Les personnes peuvent contacter le pôle MFS en téléphonant ou en envoyant un e.mail. La médiation se caractérise alors par des conseils téléphoniques ou électroniques souvent suivis par l'envoi d'une documentation adaptée (plaquette d'information) et, lorsque cela est necessaire, par un déplacement sur site effectué par le salarié du pôle MFS ou, le cas échéant, par un bénévole compétent (conseils spécifiques liés à l'aménagement d'un site, recueil d'animaux blessés).

Lorsque l'appel est émis depuis une autre région, les coordonnées des structures locales sont transmises via les réseaux d'associations de protection de la nature avec lesquels le GEPMA et la LPO ont l'habitude de collaborer.

Comment le public est-il informé ? Combien ça coûte ?

Jusqu'à présent, la LPO et le GEPMA n'ont pas eu besoin de faire la promotion de ce service car la demande est déjà très forte. Le fonctionnement se fait donc principalement par le bouche-à-oreille, au travers du réseau associatif de protection de la nature et de certains services qui redirigent les appels vers le pôle MFS (pompiers, SPA, mairies, vétérinaires, Brigades Vertes, Conseils Généraux…). Les sites Internet des deux structures relaient également l'information.

Ce service rendu à la population fait partie du rôle de la LPO et du GEPMA. **Il est jusqu'à présent assuré gratuitement.**

Cependant, face à l'augmentation croissante des demandes, les particuliers, sociétés ou institutions **qui contactent le pôle MFS sont invités à soutenir (au travers d'un don, d'une adhésion, d'un mécénat...) les actions des associations**.

© S. CORDIER

Espèces les plus couramment concernées par les appels :

>>> Chauves-souris, fouine, blaireau, renard, loir, lérot

>>> rapaces nocturnes et diurnes, martinet, passereaux, cygne, canards, héron, étourneaux

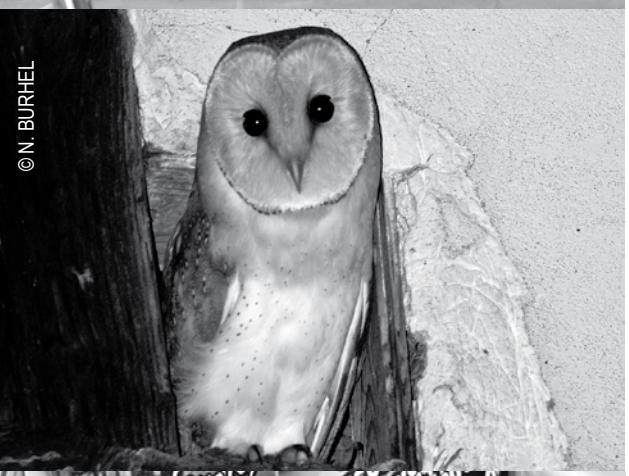

GEPMA

Pôle
« Médiation Faune Sauvage »

LPO - Alsace

(Ligue pour la Protection
des Oiseaux - Alsace)

&

GEPMA

(Groupe d'Etude et de Protection
des Mammifères d'Alsace)

8 rue Adèle Riton / 67000 STRASBOURG

http://alsace.lpo.fr
http://gepma.free.fr

03 88 22 07 35

alsace.mediation@lpo.fr

salariée : Suzel HURSTEL

LPO
ALSACE